



Strasbourg, 20 mars 2026

CAHDI (2026) 7

COMITÉ DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)

Liste des points discutés et des décisions prises
Rapport abrégé

70^e réunion (réunion hybride)

19 - 20 mars 2026

Strasbourg, France

Division du Droit international public
Direction du Conseil Juridique et du Droit international public, DLAPIL

1. Introduction de la réunion

1.1. Le Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI, le Comité) tient sa 70e réunion à Strasbourg les 19-20 mars 2026, sous la présidence de Mme Kerli Veski (Estonie).

1.2. Le CAHDI adopte son ordre du jour (Annexe I), le rapport de sa 69e réunion et en autorise la publication. Il prend note des informations fournies par le Directeur du Conseil juridique et du droit international public concernant les développements les plus importants intervenus au sein du Conseil de l'Europe depuis la dernière réunion du Comité. Le CAHDI prend également note des informations communiquées par sa Présidente concernant son échange de vues avec le Comité des Ministres.

2. Le CAHDI prend note des décisions du Comité des Ministres pertinentes pour ses travaux, telles qu'elles figurent dans le document CAHDI (2026) 1.

3. Bases de données du CAHDI

3.1. Le CAHDI prend note de ses questionnaires et bases de données couvrant notamment les immunités des États et des organisations internationales, les immunités des missions spéciales, la signification des actes à un État étranger, le règlement des différends impliquant des organisations internationales, ainsi que l'organisation des services juridiques des ministères des Affaires étrangères et la mise en œuvre des sanctions des Nations Unies. Il souligne que ceux-ci sont accessibles au public sur son site web et insiste sur l'importance de les tenir régulièrement à jour.

4. Droits de l'homme et droit international

4.1. Le CAHDI prend note des informations fournies par les délégations concernant les affaires pendantes devant la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public et invite les délégations à le tenir informé des développements pertinents.

5. Droit des traités et instruments de droit souple

5.1. Le CAHDI prend note du rapport d'avancement présenté par le Président du Groupe de rédaction sur les instruments juridiquement non contraignants. Il salue les progrès réalisés dans le perfectionnement de la méthodologie et la mise à l'essai de différentes approches analytiques sur la base de réponses sélectionnées au questionnaire.

5.2. Le CAHDI encourage le Groupe à poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration d'un recueil de pratiques, y compris de meilleures pratiques identifiées, fondé sur une approche flexible et non prescriptive, et prend note des prochaines étapes envisagées. Il note également que le Groupe peut bénéficier d'un appui académique, tout en préservant son caractère intergouvernemental.

5.3. Le CAHDI prend note des réponses et des tendances relatives aux traités ne nécessitant pas l'approbation parlementaire et invite à la soumission de contributions supplémentaires. Il décide de transférer ce point sous la rubrique « bases de données et questionnaires du CAHDI » et de rendre les documents correspondants accessibles au public. À cet égard, il charge le Secrétariat de consulter les délégations et de fixer un délai pour la mise à jour éventuelle de leurs réponses.

5.4. Le CAHDI prend note des réponses au questionnaire intitulé « Le droit international souple : implications pour les services juridiques des ministères des Affaires étrangères » et encourage les délégations à soumettre des réponses supplémentaires. Il invite le Groupe de rédaction à examiner ces réponses dans le cadre de ses travaux, en accordant une attention particulière à la terminologie.

5.5. Le CAHDI tient une discussion sur la suspension des traités multilatéraux et décide qu'aucune discussion supplémentaire n'est nécessaire à ce stade. Dans le cadre de son rôle d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux, il examine une liste de cinq réserves et déclarations susceptibles d'objection, figurant dans le document CAHDI (2026) 3.

6. Questions actuelles de droit international public

6.1. Le CAHDI prend note des présentations de la Professeure Danae Azaria sur le silence des États en droit international, de l'Ambassadeur Arjen Uijterlinde, Envoyé spécial des Pays-Bas, sur le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, ainsi que de la Professeure Chiara Giorgetti, membre du Conseil du Registre des dommages, sur les pratiques décisionnelles de celui-ci et ses récentes décisions, suivies d'un échange de vues.

6.2. De nombreuses délégations font rapport des progrès accomplis en vue de leur participation à l'Accord partiel élargi sur le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, ainsi que sur la signature ou la ratification de la Convention établissant la Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine.

6.3. Le CAHDI procède également à des échanges de vues sur le règlement pacifique des différends, en prenant note des informations fournies par la Cour permanente d'arbitrage et d'autres délégations, ainsi que sur les travaux de la Commission du droit international et les questions actuelles de droit international humanitaire, sur la base des informations fournies par les délégations et le Comité international de la Croix-Rouge.

7. Autres questions

7.1. Le CAHDI décide de tenir sa 71^e réunion à Tallinn (Estonie) les 24-25 septembre 2026 et charge sa Présidente, en coopération avec le Secrétariat, de préparer l'ordre du jour provisoire. Le CAHDI exprime sa sincère gratitude au Directeur du Conseil juridique et du droit international public pour ses services exceptionnels au cours des 12 dernières années.

7.2. Le CAHDI adopte le présent rapport abrégé et charge le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres pour information.

ANNEXE I

1. INTRODUCTION

- 1.1. Ouverture de la réunion
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du rapport de la 69^e réunion
- 1.4. Informations communiquées par le Secrétariat du Conseil de l'Europe et la Présidente du CAHDI

2. DÉCISIONS DU COMITÉ DES MINISTRES PERTINENTES POUR LES ACTIVITÉS DU CAHDI ET DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU CAHDI

- 2.1. Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI

3. BASES DE DONNÉES DU CAHDI ET QUESTIONNAIRES

- 3.1. Règlement des différends de droit privé auxquels une Organisation internationale est partie
- 3.2. Immunité des biens culturels prêtés appartenant à un Etat
- 3.3. Immunités des missions spéciales
- 3.4. Signification ou notification des actes introductifs d'instance à un État étranger
- 3.5. Possibilités pour les Ministères des Affaires étrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des Organisations internationales
- 3.6. Organisation et fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères
- 3.7. Mise en œuvre des sanctions des Nations Unies

4. IMMUNITÉS DES ÉTATS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, IMMUNITÉS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

- 4.1. Échanges de vues sur des questions d'actualité en rapport avec le sujet du point
- 4.2. Pratique des États et jurisprudence pertinente

5. LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME, AFFAIRES DEVANT LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET AUTRES QUESTIONS SUR LES DROITS DE L'HOMME IMPLIQUANT LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

- 5.1. Affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public
- 5.2. Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme

6. DROIT DES TRAITÉS ET LEGISLATION SOUPLE

- 6.1. Échanges de vues sur des sujets d'actualité liés au droit des traités
- 6.2. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux : Observatoire européen des réserves aux traités internationaux

7. QUESTIONS ACTUELLES DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

- 7.1. Questions d'actualité relatives au droit international public
- 7.2. Règlement pacifique des différends
- 7.3. Les travaux de la Commission du droit international
- 7.4. Examen des questions courantes concernant le droit international humanitaire

8. DIVERS

- 8.1. Lieu, date et ordre du jour de la 70^e réunion du CAHDI : Strasbourg (France), 24-25 septembre 2026
- 8.2. Questions diverses
- 8.3. Adoption du Rapport abrégé et clôture de la 70^e réunion